

Première séance, mardi 7 septembre 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Ouverture. – Validation et assermentation. – Communications. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 197 modifiant le décret relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi N° 191 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (Concordat ViCLAS); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Motion M1089.10 Denis Grandjean/Gabrielle Bourguet (initiative cantonale: prostitution des personnes de moins de 18 ans); prise en considération. – Motion M1081.09 Nicole Aeby-Egger/Nicolas Repond (attribution d'un montant pour le bloc opératoire de l'hôpital de Riaz); retrait. – Postulat P2065.09 Nicole Aeby-Egger (prise en charge des toxicodépendances); prise en considération. – Elections.

fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques, à savoir qu'il est domicilié dans le cercle électoral dans lequel il a été élu et n'est pas touché par l'article 49 de la même loi, fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et sa fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau vous propose de valider ce mandat de député.

a) Validation du mandat de député de M. Gaétan Emonet en remplacement de M^{me} Annelyse Pittet-Godel.

– Le mandat de député de M. Gaétan Emonet est validé tacitement.

b) Asermentation de M. Gaétan Emonet.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. M. Emonet, vous venez d'être assermenté pour cette nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil, je vous adresse toutes mes félicitations et mes meilleurs vœux pour la conduite de votre mandat.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: MM. Moritz Boschung-Vonlanthen, Daniel de Roche, Jean-Pierre Dorand, Benoît Rey, Olivier Suter et Laurent Thévoz.

M^{me} Isabelle Chassot, conseillère d'Etat, est excusée.

La Présidente. J'ai le plaisir de vous saluer très cordialement et d'ouvrir cette session de septembre. J'espère que cette période estivale vous a permis de vous ressourcer afin de pouvoir être en forme pour aborder cette deuxième partie de l'année.

J'ai une pensée pour notre collègue Anne-Lyse Pittet-Godel qui se trouvait parmi nous au mois de juin lors de cette dernière session et je vous demande un instant de silence, s'il vous plaît. ...Je vous remercie.

Communications

La Présidente. 1. Je vous informe que notre collègue Jacques Gavillet a donné sa démission pour la fin de la session de septembre. Nous le remercions d'ores et déjà pour le travail accompli au sein du Parlement et lui souhaitons bon vent pour son avenir. Le ou la nouvel-le élu-e sera assermenté-e lors de la session d'octobre.

2. Notre première vice-présidente, M^{me} Yvonne Stempfle, quant à elle, démissionnée de la Commission des finances et de gestion pour la fin du mois d'août afin de pouvoir s'investir totalement dans sa prochaine fonction de présidente du Parlement.

3. L'élection du nouveau membre de la Commission des finances et de gestion aura lieu mercredi matin. L'élection d'un nouveau membre de la Commission des pétitions, en remplacement de notre défunte collègue Anne-Lyse Pittet-Godel, aura également lieu mercredi matin.

4. Je vous informe encore que le Bureau du Grand Conseil a accédé à la demande de La Télé Vaud-Fribourg d'enregistrer et de diffuser les débats du Parlement du canton de Fribourg. Cette diffusion est prévue pour une période test de quatre mois et débutera dès que les aménagements techniques auront été apportés. Vous serez informés en temps utile.

Validation et assermentation

La Présidente. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement de la défunte députée a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Veveyse. Le Bureau a également constaté que M. Gaétan Emonet remplit les conditions d'éligibilité